Actes du 33ème Chapitre Général

(1998)

ÉVANGÉLISER LES PAUVRES À L'AUBE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

Actes du 33ème Chapitre Général

(1998)

ÉVANGÉLISER LES PAUVRES À L'AUBE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULÉE
290 via Aurelia, 00165 Rome, Italie

INTRODUCTION

Cette brochure destinée à chaque Oblat est un partage des fruits du XXXIIIème Chapitre général de la Congrégation (Rome, 2 septembre - 1er octobre 1998). Plusieurs décisions majeures, fruits de l'Esprit, ont marqué le déroulement de ce Chapitre. Un nouveau Supérieur général, le p. Wilhelm Steckling, a été élu ainsi qu'un nouveau Conseil général, dont huit membres exercent leur premier mandat. Une approbation a été donnée à la IIIème partie des Constitutions et Règles, celle qui concerne l'esprit et la pratique du gouvernement chez les Oblats. La publication officielle de ce texte révisé attend l'approbation du Saint-Siège.

Deux lettres forment le coeur de cette brochure: l'une adressée à tous les Oblats, l'autre à nos laïques associés. Ensemble, elles révèlent bien ce que les capitulants avaient dans leur esprit et dans leur coeur. Elles récoltent les fruits des récents Chapitres, en accentuant l'identité oblate: nous sommes appelés à partager la Bonne Nouvelle de Jésus Christ chez les pauvres, en des communautés de disciples. Est propre à ce Chapitre une forte insistance sur l'évangélisation intégrale

dans un monde aimé par Dieu, mais partagé de façon inégale par la famille humaine. Comme lettres, elles n'élaborent pas des thèses, mais elles nous inspirent pour approfondir et partager avec d'autres le charisme ecclésial reconnu dans la canonisation de saint Eugène.

Dans leur animation personnelle et communautaire les Oblats et leurs associés sont invités à imiter ces lettres, en traduisant dans leurs propres mots leur expérience du charisme oblat, pour en faire une profession de foi et d'espérance pour le nouveau millénaire.

1.

ÉLECTION DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL ET DU CONSEIL GÉNÉRAL

A la suite d'élections tenues selon les prescriptions de nos Constitutions et Règles, le Chapitre général a appelé les Oblats suivants au service de l'autorité:

Supérieur général:	Heinz-Wilhelm STECKLING Allemagne - Administration générale Élu le 16 septembre 1998
Vicaire général:	Eugene KING Irlande - St-Joseph (Canada) Élu le 17 septembre 1998
1er Assistant général:	Ryszard SZMYDKI Pologne - Administration générale Élu le 18 septembre 1998
2ème Assistant général:	Baudouin MUBESALA Congo Élu le 19 septembre 1998
Conseiller général pour l'Europe	Clyde A. RAUSCH États-Unis - Scandinavie Élu le 22 septembre 1998
Conseiller général pour le Canada	Ronald A. ROLHEISER Canada - St. Mary's (Canada) Élu le 22 septembre 1998

Conseiller général pour les États-Unis	Thomas J. SINGER États-Unis - Province centrale Élu le 22 septembre 1998
Conseiller général pour l'Amérique latine	Loudeger MAZILE Haïti Élu le 22 septembre 1998
Conseiller général pour l'Asie-Océanie	Philippiah JESUNESAN Sri Lanka - Jaffna Élu le 22 septembre 1998
Conseiller général pour l'Afrique-Madagascar	Jabulani Adatus NXUMALO République sud-africaine - Natal Élu le 22 septembre 1998

2.

LETTRE DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1998 À TOUS LES OBLATS

LETTRE DU CHAPITRE GÉNÉRAL DE 1998 À TOUS LES OBLATS

La *Lettre du Chapitre général de 1998 à tous les Oblats*, écrite et votée durant le Chapitre, a reçu plusieurs amendements au moment du vote final. Pour cette raison, le Chapitre général a autorisé le Supérieur général en conseil à compléter le travail d'édition de ladite lettre.

Le mandat du Chapitre confié au Supérieur général et à son Conseil, voté le 30 septembre 1998, se lit comme suit: "Le Chapitre général de 1998 des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée autorise le Supérieur général en conseil à finaliser le texte de la **Lettre à la Congrégation**. Si nécessaire, ce mandat comporte la nomination par le Supérieur général en conseil d'un comité d'édition postcapitulaire."

Le Supérieur général en conseil a de fait établi un comité d'édition qui a revu le texte du Chapitre en tenant compte des amendements qui avaient été faits.

Le texte du Chapitre, tel que révisé par le comité d'édition puis soumis à l'approbation du Supérieur général en conseil, se lit comme suit:

ÉVANGÉLISER LES PAUVRES À L'AUBE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE

Frères,

1. Notre Chapitre général se termine. Ce Chapitre est le premier depuis la canonisation d'Eugène de Mazenod, un homme donné à l'Église en vue d'une nouvelle évangélisation. Maintenant, c'est l'envoi... Un envoi au monde, à l'aube du troisième millénaire. Cette lettre veut partager avec vous ce que nous avons découvert d'important à partir du thème principal, et les points d'insistance à privilégier pendant les années qui viennent. Nous le ferons en trois parties:

   I. Notre monde, un monde aimé par Dieu
   II. Notre réponse, évangéliser
   III. Les appels pour nous, Oblats

I. Notre monde: un monde aimé par Dieu

2. Nous avons commencé par regarder le monde dans lequel nous vivons et travaillons. Notre regard d'Oblats n'est pas neutre: «À travers le regard du

Crucifié, nous voyons le monde racheté de son sang» (C 4). Nous voulons regarder l'Église et le monde du point de vue des pauvres (cf. MAM 16). C'est à travers les yeux du Christ que le missionnaire regarde le pauvre dont il partage la vie. Nous voulons voir le monde avec le regard même de Dieu.

3. Dieu aime ce monde (cf. Jn 3,16). Jésus Christ le sauve. Son Esprit l'habite. C'est au cœur de ce monde que, par l'Église, son Règne se construit. Il ne peut pas être pour nous une terre étrangère. L'Esprit nous apprend à l'aimer.

4. Nous voyons que notre monde présente en lui-même une réalité mêlée.

   D'une part, on y trouve des élans de générosité, de sincérité, de créativité et d'imagination. L'interdépendance, facteur positif, cherche à faire sauter les barrières et nous invite à vivre solidaires, frères et sœurs dans un village planétaire. Nous sommes témoins de progrès quotidiens en connaissances et en technologie. L'explosion informatique rend les nouvelles immédiatement accessibles partout dans le monde. En même temps, les communications par les médias rendent l'éducation possible pour des millions de personnes. C'est tout le côté positif de la mondialisation dont nous avons tant parlé au Chapitre: d'un bout du monde à l'autre, les personnes se rencontrent, se parlent, se connaissent.

5. D'autre part, nous constatons que ce monde est aussi rempli d'infidélités, d'injustice, d'individualisme. Nous vient à l'esprit l'image du Christ pleurant sur Jérusalem qu'il aime. Avec les formes que prend le néolibéralisme quand il ignore toute frontière, toute règle morale et toute dimension spirituelle, la mondialisation a pour effet d'augmenter le nombre des marginaux. De nouvelles pauvretés apparaissent avec, notamment, les conséquences désastreuses des guerres et des migrations massives.

   Nous ne pouvons plus célébrer les valeurs et les droits de la personne sans prendre conscience des déchirures profondes de notre tissu communautaire. Nous ne pouvons plus encenser le progrès illimité de la science sans penser aux conditions infrahumaines dans lesquelles vit la majeure partie de la population du monde. Nous ne pouvons plus bénéficier du progrès technologique sans en dénoncer les séquelles négatives: perte de l'intériorité, infériorisation des femmes, exploitation des enfants, opposition grandissante entre riches et pauvres, explosion de la violence.

   Une mention spéciale doit être faite des problèmes d'innombrables jeunes, qui sont de plus en plus pauvres, désemparés, sans travail, sans points de repère et sans avenir: ils réclament notre attention et notre présence.

6. Devant cette situation, devant les milliers et milliers de femmes et d'hommes qui ne savent pas qui est Jésus Christ, qui même ignorent Dieu et souvent semblent bien vivre sans Lui, nous mesurons notre

impuissance, notre faiblesse. Nous sommes limités, pauvres et vulnérables. Nous avons envie de baisser les bras. Comme nos sœurs et nos frères humains désorientés, nous sommes en attente, en recherche de salut. La Croix du Christ est plantée au centre du monde comme au centre de notre vie. Elle nous dit que Dieu ne cesse pas d'aimer. Il a un projet ambitieux pour l'homme. Il lui fait confiance.

7. Ce regard sur le monde est un rappel: notre charisme nous pousse à lui montrer la Croix du Christ, à dire que celui qui est rejeté — le crucifié, le pauvre sur la croix, l'oublié, l'insignifiant — est la pierre angulaire de la réussite finale. Comme Oblats, guidés par l'Esprit et conscients de la bonté et du péché du monde, nous sommes avec le pauvre, l'abandonné. Nous nous faisons l'écho de la sagesse des pauvres dans tous les dialogues et les planifications qui contribuent à forger notre monde selon le plan de Dieu.

8. Si Dieu croit en l'homme, comment pourrions-nous en désespérer? Il existe, l'homme debout, vivant, libéré, réconcilié avec lui-même, avec les autres, avec la création, avec Dieu: dans nos quartiers, dans nos cités, dans nos villages, nous en voyons les signes.

   Témoins et prophètes du Dieu amour, nous voulons être des hommes d'espérance, reflétant l'attitude d'un Dieu qui n'abandonne jamais son peuple. « Membres de l'Église prophétique... [les Oblats] annoncent la présence libératrice du Christ et le monde nouveau, né de sa résurrection » (C 9).

   Nous travaillons avec des milliers de femmes et d'hommes à la mondialisation de la solidarité.

   Le Chapitre, en même temps qu'il nous a fait mesurer la réalité souvent douloureuse de l'homme d'aujourd'hui et nos propres limites, a fait naître en nous une immense espérance.

II. Notre réponse: évangéliser

9. « Malheur à moi si je n'évangélise pas!» (1Cor 9,16)

   Par Jésus Christ, sa Parole, Dieu veut se dire au monde comme son Sauveur. Il nous appelle à être ses coopérateurs dans cette démarche d'amour. Nous entendons cet appel, et nous sommes envoyés annoncer la Bonne Nouvelle aux plus abandonnés. Comment le vivons-nous? Comment sommes-nous inventifs face aux situations d'aujourd'hui et aux cultures émergentes?

10. Notre expérience et nos pratiques missionnaires en des contextes différents nous ancrent dans la conviction que, pour évangéliser, nous devons avant tout nous laisser évangéliser par la parole de Dieu et la vie des pauvres. Nous devons expérimenter tout d'abord en nous-mêmes le salut que nous annonçons aux autres. Évangéliser nous renvoie donc, comme ouvriers de l'Évangile, à notre conversion personnelle.

11. Un mot s'est imposé à nous, le mot ***dialogue.*** Il est au cœur de notre pratique évangélisatrice.

Dialogue, cela veut dire: écoute, parole, dans le respect et l'attention réciproque. Cela veut dire accueil de l'autre dans son histoire et sa vérité. Dialoguer, c'est se dire l'un à l'autre, se dire ce qui est le cœur de nos vies, ce qui a du poids pour nous, ce qui nous anime; c'est vivre de manière à être rencontrés et interrogés sur notre espérance (cf. 1P 3, 15).

Dans ce dialogue, le chrétien est amené à nommer Jésus Christ, qu'il aime et qui donne sens à sa vie. En même temps, il accueille ce qui fait vivre son interlocuteur.

Entrer en dialogue suppose la proximité, le partage de vie, l'accueil des recherches et des questions de nos contemporains. Cela suppose que nous ayons la même langue. Se dire et dire Dieu de manière à être compris, c'est ce que voulait Eugène de Mazenod en choisissant résolument, pour sa prédication, la langue des gens.

C'est la communauté, c'est l'Église qui évangélisent

12. Les Oblats travaillent en commun, et en communion avec les autres ouvriers de l'Évangile. Le premier lieu du dialogue, c'est entre nous, dans notre communauté. Nous nous évangélisons les uns par

les autres. Il n'y a de parole vraie que si elle est le reflet d'une vérité de vie. Partant de l'Évangile et de notre pratique missionnaire, nous croyons fermement que l'évangélisation n'est pas l'œuvre de francs-tireurs mais de toute la communauté religieuse, de toute la communauté chrétienne.

C'est l'Église qui évangélise. C'est elle qui nous envoie. Nous entrons dans le dialogue continuel entre l'Église et le monde. Nous voulons ce dialogue ouvert et confiant, même si notre annonce est parfois moins crédible parce que la communauté ecclésiale, ou notre propre communauté, sont perçues de manière négative.

En Église, ce dialogue trouve son achèvement dans l'Eucharistie. Elle est le sommet de l'évangélisation. En elle, l'échange merveilleux entre Dieu et l'humanité atteint sa plénitude.

13. L'Église qui évangélise, c'est tout le Peuple de Dieu, laïcs, prêtres, religieux. Il est urgent de donner aux laïcs toute leur responsabilité dans l'Église. Il est urgent que nous formions des laïcs pour la mission. C'est une vraie priorité.

Tout baptisé est appelé à être un évangélisateur, et nous savons bien comment des laïcs nous évangélisent, comment ils nous aident à mieux comprendre la vie des pauvres et des abandonnés puisque souvent ils en ont personnellement l'expérience. Les laïcs ont une place privilégiée dans l'engagement pour la justice, la paix et l'intégrité de la création, comme dans les nouveaux aréopages de la mis-

sion, tels les médias et la communication. Parmi les laïcs, les jeunes chrétiens ont un rôle spécial à jouer, surtout vis-à-vis de leur propre génération.

14. L'œcuménisme est aussi un facteur important dans l'évangélisation. Nous devons continuer le chemin déjà commencé, et tout faire pour y avancer, en créant de meilleures conditions pour une évangélisation œcuménique. En ce nouveau millénaire, puisse notre mission évangélisatrice contribuer à réaliser le désir de Jésus: «Que tous soient un» (Jn 17,21).

Évangélisation intégrale

15. «Il m'a envoyé évangéliser les pauvres» (Lc 4,18). Évangéliser, c'est annoncer la Bonne Nouvelle du Règne de Dieu, Règne de justice, d'amour et de paix. Notre expérience missionnaire nous fait découvrir que notre évangélisation doit être intégrale, c'est à dire: une annonce explicite de Jésus Christ, un témoignage de vie, et un engagement réel dans la transformation de ce monde (cf. *Evangelii Nuntiandi* 22, 31, 42). Nous évangélisons avec tout ce que nous sommes, ce que nous disons et faisons. Il ne s'agit pas seulement de dire la Bonne Nouvelle, mais d'être Bonne Nouvelle.

16. «Le ministère pour la justice fait partie intégrante de l'évangélisation» (R 9). Aussi l'engagement pour la justice et la paix est-il essentiel pour tous les

Oblats. Même si l'action caritative demeure nécessaire, l'engagement pour la justice, autre expression de la charité chrétienne, exige que l'on aborde les causes de la pauvreté, de l'injustice et de la souffrance au plan structurel. Cela suppose d'aller au-delà d'une interprétation réductrice du Bon Samaritain, de lutter pour qu'il n'y ait plus de brigands sur les chemins du monde. Évangéliser les pauvres exige non seulement de rester à l'hôpital pour soigner les blessés, mais de sortir sur les «champs de bataille», aller jusqu'aux sources de la souffrance.

Audacieux pour l'Évangile

17. Les urgences de la mission doivent nous rendre audacieux pour ouvrir des voies nouvelles à l'évangélisation. «Il faut mettre tout en œuvre pour étendre l'empire du Sauveur» nous dit notre Fondateur dans la Préface. Refusons la frilosité et la peur. N'ayons pas peur d'inventer de nouveaux moyens pour de nouveaux besoins. Ayons confiance dans celui qui nous appelle. Ayons confiance dans notre vocation. Le charisme oblat est toujours vivant.

18. Sensibles aux urgences de la mission, nous sommes en priorité attentifs à ceux que la société tient sur ses marges, à ceux dont l'Église est la plus éloignée (cf. C 5). Paul VI reconnaît que les religieux sont souvent « aux avant-postes de la mission» (cf. *Evangelii Nuntiandi* 69). Ils se tiennent

aux frontières de l'Église et de la société, et de là ils interpellent le centre. Ils font en sorte que la périphérie se trouve au coeur.

19. Évangéliser exige une évaluation constante de nos pratiques missionnaires. Personnellement, en communauté, en Congrégation, prenons le temps d'évaluer et de discerner si notre évangélisation est toujours en phase avec la réalité du monde et l'appel de Dieu. Le décalage peut s'instaurer si facilement.

Le dialogue interreligieux

20. Dans notre mission, nous rencontrons de plus en plus les autres religions de l'humanité. Le dialogue interreligieux fait partie de la mission évangélisatrice de l'Église. C'est une rencontre entre croyants, afin de marcher ensemble vers une conversion plus profonde à la vérité. C'est un voyage de découverte mutuelle. Ce n'est ni une capitulation, ni de l'irénisme, mais un témoignage réciproque en vue de surmonter les préjugés, l'intolérance et les malentendus.

21. Le dialogue interreligieux nous permet de participer au respect de Dieu pour la liberté humaine, à la patience de Dieu envers ses créatures, qui sont, chacune à son rythme, en quête de la vérité et du salut. Il appelle à s'ouvrir à la diversité de pensée et d'action. Il nous demande une attitude d'humilité.

Il est multiforme: dialogue de la vie quotidienne et de l'action vécue ensemble — dialogue au niveau des expériences religieuses — dialogue entre spécialistes de la recherche théologique.

22. Aujourd'hui, le dialogue doit devenir une manière d'être. Quel que soit notre terrain missionnaire, les croyants d'autres religions sont de plus en plus nombreux dans notre environnement. Le dialogue interreligieux n'est pas l'activité de quelques spécialistes, mais de tous.

III. Appels pour nous, Oblats

23. Voilà la tâche missionnaire qui se présente à nous au moment où nous franchissons avec confiance le seuil d'un nouveau millénaire. Elle nous renvoie à nous-mêmes, à ce que nous sommes. L'annonce de l'Évangile est inscrit dans notre consécration religieuse elle-même: « Puissions-nous comprendre ce que nous sommes» écrivait Eugène de Mazenod.

La vie religieuse

24. À la lumière des exigences de la mission aujourd'hui, il est bon de nous redécouvrir, prêtres et frères, comme religieux. Le monde change: c'est une évidence. Cela entraîne pour nous un effort de renouveau de la vie religieuse, comme l'exhorta-

tion post-synodale *Vita Consecrata* nous y invite. Si nous voulons que la vie religieuse apostolique soit un signe lisible, il est urgent, dans une recherche d'authenticité, de discerner les formes qui aujourd'hui l'incarnent le mieux, et d'être ouverts à de nouvelles perspectives. Cela concerne spécialement la dimension prophétique de notre vie religieuse, par laquelle nous signifions le Règne de Dieu présent au cœur de notre monde. C'est en prophètes de ce Royaume que tous, frères et prêtres, nous vivons, témoignons, proclamons et célébrons en communauté les valeurs évangéliques.

25. Il a été beaucoup question, dans ce Chapitre, des Oblats frères. Vécue de façon très variée dans la Congrégation, la vocation du frère rappelle à tous les Oblats leur consécration religieuse. À la lumière de ce que nous avons dit de l'évangélisation, nous voyons combien cette vocation du frère est actuelle et significative. Par l'activité apostolique, il rappelle le primat de la mission; par la vie professionnelle, il assure une présence au monde. Il participe ainsi pleinement au processus d'évangélisation, qui débouche et s'accomplit dans la célébration, en Église, des sacrements. On comprend ainsi qu'il a une place à lui et ne se définit pas seulement en fonction du prêtre. La présence des Frères enrichit la vie de nos communautés et la maintient proche de la vie quotidienne des gens.

26. À ce propos nous recommandons que la formation des frères soit aussi sérieuse et continue que celle

des prêtres: formation théologique et spirituelle et formation professionnelle. Le Chapitre pense également qu'il est urgent de mener une réflexion théologique approfondie sur la place des frères dans une congrégation cléricale.

La vie communautaire

27. La mission aujourd'hui, nous invite, à la suite de «Témoins en Communauté Apostolique», à continuer d'approfondir la vie en communauté. La communauté est un don que Dieu nous fait, et par nous aux hommes, pour signifier la vie fraternelle à laquelle tous sont appelés (cf. le document *La Vie fraternelle en commun* de 1994). Elle est bonne nouvelle pour l'Église et le Monde, et c'est dans ce sens qu'elle est déjà, en elle-même, mission (cf. MAM 109).

28. Cette conviction est encore renforcée par notre expérience de vulnérabilité, de fragilité, dont parle l'*Instrumentum Laboris*. Nous croyons que la communauté est une grande valeur, et nous vous invitons à en faire un lieu de croissance intégrale. Elle le sera si elle se construit autour du Christ, et si la prière imprègne sa vie. Elle le sera si le partage de la foi et de la vie y est pratiqué normalement, et tend courageusement vers une attitude de transparence. Elle le sera si le style de vie y est simple, conforme aux vœux que nous professons. Elle le sera si le pardon et la réconciliation y sont vécus comme don de l'Esprit et fruit du discerne-

ment. Elle le sera si la mission de chacun est partagée et relue avec tous, chacun s'intéressant à la mission de l'autre. Elle le sera si elle est pleine de compassion, sensible aux détresses de cette portion d'humanité dans laquelle elle est plongée, accueillante et active pour soulager, pour sa part, les besoins essentiels de ceux qui l'entourent.

29. Ainsi comprise, la communauté est une forme de vie et de mission qui dure toute la vie. Elle saura accueillir les jeunes Oblats avec leur grâce propre de générosité, de renouveau, d'initiatives. Elle saura être pour les anciens le cadre de leur contemplation et de leur rayonnement. Elle gardera celui qui est dans la force de l'âge de tomber dans un activisme stérile et sera, pour qui traverse les inévitables crises de la vie, soutien et sauvegarde vers une fidélité renforcée par l'épreuve.

30. Nous croyons en la dimension prophétique de la communauté vécue ainsi. Notre vie fraternelle vécue en communauté témoigne que la vie de communion est possible. Dieu est Trinité, il est Amour: cette Bonne Nouvelle que nous annonçons est crédible. Le partage entre nous, la gratuité de l'amour, le discernement communautaire contestent l'individualisme, l'arbitraire du pouvoir, la soif de dominer, et donnent à ce monde des raisons d'espérer.

31. Nous vous encourageons donc à estimer et à cultiver ce grand don de la communauté, dans laquelle

il nous est donné déjà d'anticiper la communion du Dieu Trinité. Fixant les yeux sur cet idéal, nous chercherons à l'incarner toujours plus fidèlement dans les formes de vie, conscients par exemple que la communauté de maison renferme en elle des possibilités de partage et de témoignage dont il ne faut se priver qu'à regret.

32. La qualité d'une communauté dépend beaucoup de la qualité de ses membres, et particulièrement des supérieurs appelés à l'animer. «C'est pourquoi le Chapitre considère la formation [des supérieurs] comme une priorité et demande aux Provinces et à toute la Congrégation de se doter des instruments adéquats pour qu'elle soit effective» (TCA 23 §6).

L'internationalité

33. C'est un des points émergents de ce Chapitre. Dans un monde qui devient de plus en plus international, même si les particularismes résistent toujours, le fait d'être une Congrégation internationale est une chance.

    Nous vivons déjà l'internationalité de diverses manières: par le partage financier, en favorisant les rencontres des Oblats en formation, en étant disponibles pour la mission partout dans le monde. Un réseau comme le nôtre est aussi une force pour protéger et couvrir nos confrères plus exposés à cause de leurs prises de position pour la défense des droits humains.

34. Cependant, nous n'avons pas encore pris la mesure exacte de cette réalité. Nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les richesses qu'elle nous offre. Entre autres, l'internationalité pourrait nous amener:

— à regarder en face l'ensemble des conséquences de notre croissance démographique dans l'hémisphère sud;

— à aller plus loin et vivre à tous les niveaux une vraie conversion; à ne pas se borner à ma région, ma province, mon pays. Oblats, nous sommes pour la Congrégation, pour l'Église, pour le monde;

— à la souplesse, la générosité et l'ouverture culturelle voulues pour recevoir et donner notre personnel en fonction des besoins prioritaires de la mission;

— au plan de la formation, à apprendre à aimer notre propre culture sans la rendre exclusive, à s'ouvrir aux autres cultures, langues... Pour un tel apprentissage, des stages à l'étranger, surtout là où l'on peut apprendre au contact des pauvres, voire l'établissement de maisons de formation internationales, semblent être des instruments nécessaires.

Les laïcs associés

35. Un temps fort du début du Chapitre a été la rencontre avec les laïcs associés, où nous avons reçu leur message et partagé avec eux. Quelle espérance pour les Oblats d'entendre les laïcs leur dire: votre charisme nous fait vivre!

Cet événement s'inscrivait dans le prolongement du Chapitre de 1992, et il témoigne du chemin qui s'est fait depuis lors. Conscients du don que le Seigneur nous fait en nous montrant dans les laïcs la fécondité spirituelle de notre propre charisme, nous nous engageons encore davantage dans cette direction.

36. Il s'agira donc pour nous de comprendre et d'approfondir ce que cette expérience signifie; de vaincre les résistances et les craintes qui peuvent naître en nous devant cette nouvelle réalité; de soutenir ceux des nôtres plus directement engagés dans cet accompagnement, et d'apprendre d'eux; de cultiver le dialogue et la réciprocité avec les laïcs pour arriver à nous dire mutuellement en quoi le charisme d'Eugène de Mazenod nous fait vivre; de nous situer avec eux dans la mission pour relever les grands défis de l'évangélisation à l'aube du nouveau millénaire.

La formation

37. Dans sa miséricorde le Seigneur continue à appeler chez nous des hommes pour sa mission. Notre tâche est de collaborer à son action pour éveiller les vocations, et les accompagner dans le processus de formation.

Dans son discours au Chapitre, le Pape Jean-Paul II invite explicitement les Oblats à «redoubler d'efforts afin de proposer [leur] idéal à des jeunes de tous les continents, dont beaucoup sont généreux et portent le désir de servir le Christ et son Église» (n° 4).

Les jeunes qui viennent à nous, viennent avec l'héritage culturel de notre époque, dans ses traits communs et ses différences, avec ses richesses et ses fragilités. Nous voulons en tout cas reconnaître en eux la grande générosité qui les anime, dans leur volonté de suivre le Seigneur en un moment où cela signifie souvent aller à contre-courant des valeurs dominantes.

38. Dans nos échanges plusieurs points sont ressortis. Tout en reconnaissant la primauté d'une formation à la vie spirituelle apostolique consacrée par les vœux, nous soumettons à votre attention quelques points plus particuliers:

— *La nécessité du discernement:* les motivations, y compris celles d'embrasser la vie religieuse, sont souvent mêlées de désirs ambigus: sécurité, prestige, pouvoir. Une conversion permanente devra être soutenue par l'accompagnement spirituel; celui-ci est au service du travail de l'Esprit qui purifie le cœur et rectifie notre action.

— *Un effort d'insertion:* parfois le style de vie des maisons de formation est plus confortable que celui des gens à qui nous sommes envoyés. Le Chapitre recommande tous les efforts en vue d'une formation insérée au milieu des pauvres. La formation à un usage responsable des biens communautaires, ainsi que la volonté de rendre compte de ses dépenses, font partie de cet effort d'insertion.

— *Un effort d'inculturation:* la formation doit initier à la fois à la tradition chrétienne et aux cultures environnantes. Si cela n'est pas fait, au terme de la formation, les jeunes Oblats risquent d'être des étrangers dans leur propre pays.

— *Un effort de compétence:* le monde est ainsi fait qu'il exige la qualité. L'Évangile mérite d'être servi avec un niveau de professionnalisme qui fasse donner toute leur mesure à nos talents. Le Chapitre demande que les Provinces révisent leurs parcours de formation, aussi bien des frères que des pères, sous ce rapport. Sommes-nous suffisamment exigeants sur les contenus? Évaluons-nous correctement les besoins en compétences de nos Provinces, et y pourvoyons-nous adéquatement? Y a-t-il une politique cohérente en ce domaine, ou laisse-t-on les décisions dépendre des circonstances ou des choix des individus?

— *Justice et paix et intégrité de la création:* en cohérence avec l'évangélisation des pauvres, il nous faut donner une attention toute particulière à ce domaine. Nos maisons de formation éduqueront à une attitude de respect envers toute personne humaine et d'amour envers les pauvres (cf.

Vademecum Justice et Paix, chap. 4); elles donneront une solide connaissance de l'enseignement social de l'Église; elles initieront aux mécanismes économiques du monde, et à certains instruments d'action qui permettent aux pauvres d'intervenir pour changer le cours des choses.

— *Les médias:* leur influence est évidente; c'est pourquoi le Chapitre recommande à la formation première de familiariser les jeunes Oblats aux techniques et à la culture des médias, afin qu'ils puissent y être à l'aise, et sachent utiliser les possibilités qu'ils offrent pour témoigner de Jésus Christ avec ces instruments et selon la culture qu'ils diffusent. Le missionnaire doit apprendre à discerner les chemins pour «intégrer le message dans cette nouvelle culture créée par les moyens de communication modernes» *(Redemptoris Missio* 37c).

— *Des stages pratiques:* dans le cadre de leur formation missionnaire, ils permettent aux jeunes de révéler d'autres aspects de leur personnalité, d'expérimenter les joies et les difficultés du ministère, de vivre la communauté missionnaire, et éventuellement de s'ouvrir à la dimension internationale de la Congrégation. La qualité de tels stages dépend beaucoup de leur préparation, de leur accompagnement, et de leur évaluation faite dans et par le milieu de la formation.

— *Une continuité tout au long de la vie:* la formation continue demeure une priorité incontournable.

Sa qualité détermine la qualité de notre vie communautaire et de notre apostolat.

— *Une attention particulière: l'entrée dans le ministère.* Le passage des maisons de formation à la vie active est toujours délicat. Le Chapitre recommande aux Provinces de soigner attentivement cette étape des cinq premières années, afin de permettre à celui qui commence le ministère d'évaluer les expériences pastorales, de s'adapter positivement à ce nouveau genre de vie, et de saisir les enjeux de la formation continue.

39. Le Chapitre tient à remercier tous les Oblats engagés dans la formation, depuis le difficile travail lié à l'éveil des vocations jusqu'à ceux qui ont le souci de la formation permanente. Le Père Général rappelait au Chapitre combien la sélection des formateurs, et leur préparation proche et lointaine, sont un objectif primordial pour les Provinces.

Conclusion

40. Nous voici parvenus au terme de cette conversation avec vous. La pensée du Jubilé est revenue souvent dans nos échanges. Le jubilé tel qu'il nous est montré dans la Bible est la «proclamation d'une année de grâce du Seigneur» (Lc 4,19). Nous voulons donc entrer dans cette grâce de conversion, de pénitence, de réconciliation universelle, de justice et de paix. Plusieurs fois la remise de la dette

des pays pauvres nous est apparue comme un enjeu qui mérite tout notre engagement. C'est à travers de tels actes concrets que nous vous invitons à rejoindre le mouvement du Jubilé.

41. Au Chapitre, nous avons souligné le besoin de nous renouveler. C'est pourquoi nous nous engageons:

— à nous recentrer sur l'essentiel: le Christ et l'Église, à travers une vie communautaire renouvelée, animés d'un zèle missionnaire toujours inventif;

— à poursuivre la révision de nos engagements missionnaires, à la lumière de notre charisme;

— à poursuivre notre partenariat avec les laïcs, et à encourager leur association avec nous;

— à favoriser l'effort de l'œcuménisme et du dialogue interreligieux, et à nous donner les moyens de le faire de façon compétente;

— à intensifier notre travail pour les vocations et la formation, en donnant à ces domaines toute l'attention requise;

— vivre de façon toujours plus explicite l'internationalité de notre Congrégation, les défis et les richesses qu'elle recèle.

— Devant l'explosion de la pauvreté, nous nous engageons de façon nouvelle à servir la justice et la paix et l'intégrité de la création.

42. Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, nous voulons maintenant saluer notre Mère et Patronne. Sa totale transparence à l'œuvre de Dieu, son existence humaine parfaitement limpide et sans connivence avec tout ce qui est trouble et ambigu, «préfigure la victoire finale de Dieu sur tout mal» (C 10). Elle est vraiment «la gloire de Jérusalem et l'honneur de notre peuple». Elle incarne notre espérance et soutient notre engagement missionnaire. En ce tournant de millénaire, nous la saluons comme la porte de notre Salut, l'aurore de notre délivrance, tout en nous réjouissant de la savoir comme nous, fille du peuple et humble disciple de son Fils.

Les Capitulants O.M.I. du 33e Chapitre général

Rome, le 1er octobre 1998

3.

LETTRE DU CHAPITRE GÉNÉRAL

AUX PERSONNES LAÏQUES QUI PARTAGENT LE CHARISME OBLAT

Lettre du Chapitre général aux personnes laïques qui partagent le charisme oblat

En réponse à la rencontre du Chapitre général avec dix représentants de personnes laïques associées aux Oblats, les capitulants du Chapitre général de 1998 ont adressé une lettre à tous les laïcs qui partagent avec nous le charisme oblat. Le Chapitre général a écrit et accepté la substance de cette lettre et, le 30 septembre, confiait au Supérieur général en conseil le soin de finaliser le texte. Ce texte, approuvé par le Supérieur général en conseil, se lit comme suit:

Chers Laïcs Associés,

Le 33e Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée a commencé par un moment très significatif. Pour la première fois dans l'histoire de la Congrégation, dix personnes, venues des six régions oblates et vous représentant, ont participé à la cérémonie d'ouverture du Chapitre et, le lendemain, à une session plénière consacrée au thème des associés. Grâce à leur présence au Chapitre, vous étiez tous présents parmi nous. Cet événement faisait suite aux souhaits et

aux demandes de notre Chapitre général de 1992, et surtout du premier Congrès international des Laïcs associés, qui s'est tenu à Aix-en-Provence en mai 1996.

Le message que vos délégués ont adressé aux capitulants et leurs interventions nous ont impressionnés, et ont eu un impact sur nos échanges ultérieurs. Nous nous sommes sentis dynamisés et interpellés par leurs propos, tout empreints d'espérance et d'audace missionnaire. Nous sommes reconnaissants pour la qualité des témoignages entendus, et y avons perçu un encouragement à vivre nous-mêmes pleinement le charisme oblat. Votre appartenance à la famille oblate, votre participation au charisme de saint Eugène, ont été ouvertement affirmées: nous nous en réjouissons. Nous vous félicitons de votre sens de co-responsabilité dans l'Église et de votre disponibilité à l engagement dans sa mission.

Le charisme oblat constitue aujourd'hui le lien vital entre nous. Laïcs et religieux; il est source de communion et de solidarité entre vous et entre nous tous. Ce qui nous unit, en effet, c'est d'abord un amour passionné pour Jésus Christ et son Église, une affection filiale envers Marie, mère et modèle du disciple, et une attention particulière aux besoins des pauvres aux multiples visages. Nous répondons de la sorte à un même appel: à être des évangélisateurs, des coopérateurs du Christ Sauveur et des témoins de sa compassion aimante pour l'humanité. Ensemble, laïcs et religieux, nous nous soutenons dans la fidélité à l'Évangile et dans l'actualisation du charisme d'Eugène de Mazenod. Nous vivons cet engagement dans la confiance et dans le respect de nos vocations respectives.

A plusieurs reprises durant le Chapitre, nous sommes revenus sur la nature et la qualité de notre partenariat, de notre association avec vous. A l'évidence, ils nous tiennent à cœur. Le Chapitre a mandaté un groupe de travail pour réfléchir sur nos liens avec vous, et sur la meilleure manière de les exprimer dans nos Constitutions et Règles.

Depuis quelques années, pour vivre de manière plus intense la mission de l évangélisation selon le charisme oblat, vous vous regroupez. Ces regroupements prennent différentes formes selon les cultures et les milieux. Votre exemple et votre engagement nous poussent à promouvoir l'association de laïcs qui participent à notre charisme. Nous souhaitons que tous les Oblats reconnaissent cette nouvelle manifestation de l'Esprit.

La nouvelle Règle 27 votée pendant le Chapitre, reconnaît par conséquent que les laïcs "participent au charisme oblat dans un esprit de communion et de réciprocité entre eux et avec les Oblats". Nous nous engageons à élaborer avec vous des programmes visant à exploiter ensemble, Oblats et associés, les sources du charisme d'Eugène de Mazenod. Cela vous permettera de l'interpréter à partir de votre propre statut dans l'Eglise et dans le monde, et de le vivre pleinement.

La canonisation d'Eugène de Mazenod a été une grâce exceptionnelle pour nous tous. A la suite de saint Eugène, nous voulons réaliser la mission que le Seigneur Jésus nous a confiée. Nous sommes convaincus que vous nous aiderez à avoir un regard serein et

authentique sur le monde dans lequel vous êtes immergés, et en particulier à comprendre et à aimer davantage les pauvres de qui vous êtes souvent très proches. Votre apport nous est encore indispensable dans tant d'autres domaines de la mission, tels la promotion de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création, ainsi que notre présence dans les médias.

Enfin, nous serons heureux de vous accueillir dans nos communautés pour partager notre vie de foi et de prière et le pain de l'amitié.

Que saint Eugène nous accompagne sur le chemin que nous parcourons ensemble.

Les capitulants O.M.I. de 1998
Rome, 1er octobre 1998

4.

FINANCES ET PARTAGE

Recommandations du Comité des Finances du Chapitre général

Le 29 septembre 1998, le Chapitre général, après avoir approuvé le rapport financier de l'Administration générale, se prépare à approuver les recommandations du Comité des Finances du Chapitre général. Mais au préalable, une proposition concernant le **calcul du patrimoine *per capita*** est soumise à l'assemblée capitulaire et acceptée. Cette proposition se lit comme suit:

Comme condition préalable à l'acceptation du rapport du Comité des Finances du Chapitre, nous demandons que le Comité général des Finances (ou un autre comité approprié) soit invité à examiner la manière de présenter le "patrimoine individuel" (le patrimoine *per capita*) et qu'une nouvelle formule soit créée qui calculerait de façon plus adéquate ce même patrimoine *per capita*.

On passe ensuite à l'acceptation des recommandations suivantes du Comité des Finances du Chapitre général:

1. Vu la nécessité d'augmenter les revenus de l'Administration générale, il est recommandé que ces revenus proviennent de deux sources: les contribu-

tions et un fonds spécial. A ce propos il est précisé et proposé:

a/ que les contributions des Provinces et Délégations soient calculées selon cinq groupes basés sur le patrimoine des revenus financiers *per capita* (les fonds destinés à la sécurité sociale ne devraient pas être inclus dans ce patrimoine);

b/ qu'un fonds de 3 millions USD soit constitué, dont les intérêts annuels serviraient à limiter les contributions toujours croissantes des Provinces et Délégations. Ce fonds sera créé par une contribution de 1.5 million USD de l'Administration générale et d'un même montant à prendre au Fonds de Partage oblat. Les Provinces et Délégations sont donc invitées à envoyer une contribution au Fonds de Partage oblat afin de remplacer la somme de 1.5 million USD prélevée à cette fin.

2/ Il est recommandé que le montant dont on a encore besoin pour atteindre la somme promise pour distribution par le Programme de Partage du Capital soit complété avant l'année 2004. (10.6 millions USD ont été promis d'ici 2004; en 1998, le Programme de Partage du Capital a encore besoin de 6 millions USD).

3/ Il est recommandé que le Supérieur général en conseil nomme un Directeur de projets pour la Congrégation. Son rôle serait d'assister les Provinces et Délégations dans leurs recherches d'aide en dehors de la Congrégation pour financer leurs projets.

4/ Il est recommandé que le Fonds de partage oblat et le Fonds Fernand Jetté deviennent un seul fonds sous le nom de "Fonds de Solidarité oblate".

5/ Il est recommandé que la brochure *Liste des Agences oblates de Partage* préparée à la demande du Chapitre général de 1992 et révisée en 1997, soit revue de nouveau afin d'en arriver à plus de clarté et de simplicité. La nouvelle brochure ne devrait contenir que les informations concernant les fonds de la Congrégation et indiquer aussi les fonds plus importants de certaines Provinces.

6/ Vu la difficulté d'écrire une demande d'octroi bien rédigée, il est recommandé que le formulaire et la procédure préparés par le Comité général des Finances soient utilisés dans toute la Congrégation. Cela peut être une façon très efficace pour référer les demandes de fonds pour les projets de développement aux agences en dehors de la Congrégation. Ce formulaire peut être utilisé aussi comme liaison entre les différents fonds, afin d'éviter le dédoublement de demandes. (La brochure révisée et le formulaire de demande, sont disponibles au bureau du Trésorier général.)

7/ Le Chapitre général de 1992 a recommandé que le Trésorier général visite toutes les Provinces et Délégations, afin de rencontrer les conseils provinciaux et d'établir une meilleure relation avec eux. Cela s'est fait d'une manière tout à fait satisfaisante depuis ce Chapitre, et l'expérience s'est avérée

très positive pour toutes les personnes concernées. En beaucoup d'endroits, les Oblats sont devenus plus conscients de l'importance d'une administration bonne et adéquate. En conséquence, il est recommandé que ces visites puissent être continuées et répétées tous les six ans, i.e. une fois durant le mandat d'une l'Administration générale donnée.

8/ Vu les sommes importantes impliquées dans les ventes ou les constructions de propriétés oblates, il est recommandé que les personnes concernées dans ces projets prennent aussi en compte les préoccupations et les besoins des Régions, de telle sorte qu'on puisse éviter les dédoublements inutiles et des surplus de constructions.

9/ La construction des maisons de formation est une priorité qui relève en quelque sorte de la responsabilité de tous. Il est recommandé qu'en cas de revenus extraordinaires une Province envisage d'aider le Crédit foncier dans ses efforts pour aider les Provinces et Délégations plus pauvres dans leur programme de constructions nécessaires.

5.

ANNULATION DE LA DETTE DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

ANNULATION DE LA DETTE DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le 30 septembre 1998, le Chapitre général a accepté la proposition suivante:

A l'occasion de l'Année jubilaire, en tant que Congrégation missionnaire travaillant en de nombreux pays en voie de développement, le Chapitre général appuie la demande du Saint-Siège et celles d'autres organismes à l'effet de d'annuler la dette extérieure de ces pays, et demande à l'Administration générale ainsi qu'à toutes les unités oblates et aux Conférences régionales d'user de leur influence de façon appropriée en faisant des déclarations et endossant les déclarations faites par d'autres pour faire aboutir les efforts en vue d'annuler les dettes extérieures injustes et oppressives.

6.

COMMUNICATIONS SOCIALES ET MÉDIAS (OBCOM)

Communications sociales et Médias (OBCOM)

Le 29 septembre 1998, le Chapitre général a accepté la résolution suivante:

Que le rapport et les recommandations du comité d'animation OBCOM soient remis pour étude au Supérieur général et à son conseil.

Les recommandations auxquelles on se réfère dans cette résolution sont les suivantes:

1/ que soit établi, à Rome, à la Maison générale, sous la responsabilité d'un Assistant général, un secrétariat OBCOM, tenu par un secrétaire exécutif;

2/ que le site multilingue OBCOM soit administré de Rome, tout en conservant sa base d'opération actuelle;

3/ que soit établi un fonds "Médias et Mission" pour aider àfinancer, au départ, des projets prometteurs dans le domaine des médias;

4/ que le Supérieur général nouvellement élu et son Conseil rencontrent, pendant le mois de juin 1999, le Comité d'animation OBCOM, pour dis-

cuter de l'engagement futur de la Congrégation dans les médias.

7.

NOMBRE ET COMPOSITION DES RÉGIONS OBLATES

Nombre et composition des Régions oblates

Le 22 septembre 1998, le Chapitre général a accepté la proposition suivante:

a/ Pour le moment, que la Congrégation continue avec six Régions.

b/ Que le Supérieur général en conseil soit mandaté pour étudier cette question, et, après consultation, qu'il fasse des propositions concernant le nombre des Régions lors de la prochaine rencontre intercapitulaire.

8.

CONSTITUTIONS ET REGLES

CONSTITUTIONS ET REGLES

IIIème partie - Organisation de la Congrégation

Le 9 septembre 1998, le Chapitre général a accepté comme document de travail le texte de la IIIème partie des Constitutions et Règles qui avait été préparé par le Comité postcapitulaire des Structures établi par le Chapitre général de 1992 et le Supérieur général en conseil.

Après une étude systématique de ce document de travail, le 14 septembre 1998, le Chapitre général a pris un vote final sur le texte de cette IIIème partie tel que retravaillé par les capitulants. La question posée était la suivante: "*Approuvez-vous le texte de la Troisième partie des Constitutions et Règles de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée tel que voté au Chapitre général de 1998?*" Le résultat de la votation fut le suivant:

Constitutions: 112 en faveur; aucun vote contre

Règles: 111 en faveur; 1 contre

Comme un comité d'édition postcapitulaire doit encore vérifier et unifier le texte approuvé, lequel sera

ensuite soumis au Saint-Siège par le Supérieur général en conseil, le 29 septembre 1998, le Chapitre général a confié le mandat suivant au Supérieur général et à son Conseil:

1/ Le Chapitre général des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée de 1998 autorise le Supérieur général en conseil à prendre les dispositions pour finaliser le texte des Constitutions et Règles et le présenter au Saint-Siège pour son approbation. Si nécessaire, ceci comprend la mise sur pied, par le Supérieur général en conseil, d'un comité postcapitulaire de rédaction.

2/ Si, en préparant cette version finale, il devient évident qu'elle contient des erreurs, des contradictions ou des omissions importantes dans le texte, le Supérieur général en conseil est autorisé à faire les corrections nécessaires.

3/ Si le Saint-Siège propose des changements dans les Constitutions et Règles, le Supérieur général en conseil est autorisé à faire les ajustements demandés.

4/ Si, pour quelque raison, il était nécessaire d'avoir un contact personnel direct avec le Saint-Siège, le Supérieur général (ou son délégué), avec un membre du Conseil général, est autorisé à rencontrer les représentants de la Congrégation pour les Instituts de Vie consacrée et à répondre à leur demande.

N.B. Le texte complet de la IIIème partie des Constitutions et Règles, tel qu'approuvé par le Saint-Siège, sera publié séparément dès que possible.

- - - - -

Le Chapitre général a de plus révisé quelques Règles, une Constitution et repris un paragraphe de l'Annexe.

RÈGLE 9

Le 23 septembre 1998, le Chapitre général a accepté un amendement au 1er paragraphe de la Règle 9 qui se lit désormais comme suit:

Règle 9: L'action en faveur de la justice, de la paix et de l'intégrité de la création fait partie intégrante de l'évangélisation.

RÈGLES 26, 27, 28

Le 25 septembre 1998, le Chapitre général a voté les changements suivants aux Règles 26, 27 et 28. Celles-ci se lisent désormais comme suit:

Règle 26: Nos maisons et nos coeurs seront ouverts à tous ceux qui ont besoin d'aide ou de conseil. Nous accueillerons volontiers les prêtres, les religieux et les autres ouvriers de l'Évangile qui désirent partager

avec nous le pain de l'amitié, notre vie de prière et nos réflexions dans la foi. En même temps, la communauté respectera les besoins et le droit à la vie privée de chacun de ses membres.

Règle 27: Le charisme de saint Eugène de Mazenod, don de l'Esprit à l'Église, rayonne dans le monde. Des laïques se reconnaissent appelés à y participer selon leur état de vie, et à le vivre selon des modalités qui varient suivant les milieux et les cultures. Ils participent au charisme dans un esprit de communion et de réciprocité entre eux et avec les Oblats.

Pour vivre de manière plus intense la mission de l'évangélisation selon le charisme oblat, des laïques se regroupent en associations. En concertation avec l'Administration générale, les Provinces et les Délégations favoriseront le développement de ces associations, s'assureront qu'elles reflètent fidèlement le charisme oblat, contribueront à la formation des laïques en leur donnant accès aux sources du charisme et préciseront les rapports entre la Congrégation et les associations. A cet égard, l'Administration générale prend les initiatives qu'elle juge opportunes pour promouvoir la communication entre les Provinces et les Délégations et une visée commune dans la Congrégation.

Règle 28: Fidèles à la tradition oblate, les communautés auront à coeur de promouvoir l'Association Missionnaire de Marie Immaculée pour la formation du laïcat et la participation à la spiritualité et à l'apostolat des Oblats.

Plusieurs Instituts religieux ou séculiers sont en lien avec nous par leur naissance ou leur spiritualité. Chaque Province ou Délégation aura soin de renforcer ces liens spirituels et, si possible, d'établir avec eux des formes concrètes de collaboration apostolique, tout en respectant leur autonomie.

RÈGLE 49

Le 29 septembre 1998, le Chapitre général a amendé la Règle 49 qui se lit désormais comme suit:

Règle 49: Les voeux temporaires sont émis pour un an à la fois. Ils s'entendent comme durant jusqu'au prochain renouvellement, lequel pourra, au jugement des supérieurs, être devancé ou retardé de trois mois. En ce dernier cas toutefois, le religieux peut légitimement quitter la Congrégation au terme des douze mois de sa profession. Les voeux perpétuels qui ne peuvent être prononcés qu'après au moins trois ans complets de voeux temporaires, pourront, pour une juste cause, être anticipés ou différés de trois mois.

Règle 49a: Un Oblat qui, en cours de profession temporaire, demande de quitter la Congrégation peut obtenir un indult de sortie du Supérieur général en conseil.

CONSTITUTION 61 (1er paragraphe)

Le 29 septembre 1998, le Chapitre général a accepté à la presque unanimité un amendement au

premier paragraphe de la Constitution 61, tout en remettant à un comité postcapitulaire la rédaction définitive de cet article qui se lit donc désormais comme suit:

Constitution 61: Il revient au Provincial en conseil d'admettre aux voeux temporaires ou perpétuels: l'admission, ou le refus définitif, aux voeux perpétuels exige, pour la validité,une confirmation du Supérieur général en conseil.

Annexe des Constitutions et Règles:

Confirmation d'un changement introduit à l'article 2 par le Chapitre général de 1992.

Le 1er octobre 1998, le Chapitre général a confirmé le changement introduit par le Chapitre général de 1992 à l'article 2 de l'Annexe des Constitutions et Règles. L'article en question se lit donc désormais comme suit:

Chaque prêtre oblat célébrera une messe et chaque Frère participera à une messe à la mort du Supérieur général, d'un ancien Supérieur général, ainsi que pour tout membre défunt, novices inclus, de la Province à laquelle il appartient. Il est recommandé d'accomplir ce devoir dans une célébration communautaire.

TABLE DES MATIÈRES

– **Introduction** . . . . . p. 5

1. Élection du Supérieur général
et du Conseil général . . . . . p. 9

2. Lettre du Chapitre général de 1998
à tous les Oblats . . . . . p. 13

3. Lettre du Chapitre général aux personnes
laïques qui partagent le charisme oblat . . . . p. 41

4. Finances et Partage . . . . . p. 47

5. Annulation de la dette des pays en voie de
développement . . . . . p. 53

6. Communications sociales et Médias (Obcom) p. 57

7. Nombre et composition des Régions oblates p. 61

8. Constitutions et Règles . . . . . p. 65

– IIIème partie - Organisation de la
Congrégation . . . . . p. 67
– RR 9, 26, 27, 28, 49, 49a . . . . . p. 69
– Const. 61 . . . . . p. 71
– Annexe des CC et RR . . . . . p. 72

GRAFICA GINETTE
Via Rosa Govona 10 - Tel. 06 58233624
00152 Roma